

Laboratoires de biologie médicale : poursuite des démarches d'accréditation



Au 1^{er} juin 2017, 598 laboratoires de biologie médicale privés sur 621 et 298 laboratoires hospitaliers sur 312 ont bénéficié de l'accréditation décernée par le Cofrac. 37 laboratoires (dont 21 privés et 13 hospitaliers) sont encore en cours d'accréditation. Et 3 laboratoires n'ont pas réalisé leur évaluation initiale à leur demande.

Pour expliquer simplement les démarches à effectuer aux laboratoires qui se voit décerner une accréditation conditionnelle, la section Santé Humaine propose une série de fiches pratiques dont l'une est intitulée « Et après l'évaluation ? Comment répondre aux écarts et à une décision d'accréditation conditionnelle par voie documentaire et se préparer à l'évaluation suivante ».

Le Cofrac propose également aux laboratoires déjà accrédités partiellement ou candidats à l'accréditation de les accompagner pour obtenir l'accréditation sur la totalité de leur activité, via un plan prévisionnel d'actions à mettre en place.

Pour rappel, au 1^{er} novembre 2020, tous les Laboratoires de Biologie Médicale français devront disposer d'une accréditation portant sur la totalité de leur activité...

Pour en savoir plus : www.cofrac.fr

© 2017 Les Echos Publishing